

Français CRPE - L'emploi des temps

- *Le présent* : ce que je fais ou dis en ce moment, ce qui est habituel, une vérité générale, ou présent d'énonciation ou narration.
- *L'imparfait* : action ou état passé qui a duré, une habitude passé qui n'a plus cours, une description.
- *Passé simple* : narration, action soudaine dans le passé qui est brève.
- *Conditionnel présent* : condition, hypothèse, conseil.
- *Passé composé* : action ponctuelle qui s'est déroulée dans le passé et achevée.
- *Plus-que-parfait* : action durable accomplie, passé antérieur au passé.
- *Passé antérieur* : action antérieur à l'action narrée au passé simple.
- *Futur antérieur* : action prévue d'être achevée.
- *Conditionnel passé* : condition, hypothèse.
- *Subjonctif* : peut exprimer un commandement, un souhait ou désir, un étonnement. Plusieurs : présent du subjonctif, imparfait du subjonctif, subjonctif plus-que-parfait et subjonctif passé.
- *Futur simple* : situe le procès dans l'avenir par rapport au présent.
- *Futur proche* : relié au présent d'énonciation.